



RELATIONS, RENCONTRES INTERNATIONALES ET FRANCOPHONIE

RAMEAU D'OR LIONS 2023-2024

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 – Préambule

Le Conseil des Gouverneurs du District Multiple 103 France encourage les Clubs Lions à conduire des actions tournées vers l'International, dans les domaines Humaniste, Culturel, Francophone voire Humanitaire.

Pour concrétiser cette volonté, le Conseil des Gouverneurs 2023-2024 renouvelle le concours du Rameau d'Or des Relations et Rencontres Internationales et de la Francophonie.

Sur proposition de la commission Humanisme, Jeunesse et Francophonie ce concours récompense le Club ayant accompli, au cours des trois dernières années, une action phare, pérenne et remarquable sur le plan international, relevant de l'un des domaines mentionnés au premier paragraphe.

Les réalisations de l'année en cours ne seront pas prises en compte.

Article 2 – Calendrier

Le Délégué de district et le Chargé de mission R.R.I. Francophonie, organiseront un système d'appel à candidature pour le Rameau d'Or 2023-2024

Ils mettront en place un jury qui désignera le lauréat qui deviendra le compétiteur au Rameau d'Or National.

Le dossier complet devra être envoyé **par courrier électronique** au Président de la commission Humanisme, Jeunesse et Francophonie, sous la responsabilité du Délégué de chaque District, au plus tard le **15 avril 2024**.

Article 3 – Dossier de présentation de l'action

Le dossier constitué par le Club comportera :

- Une **présentation de l'action**, maximum de dix pages (photos et annexes incluses maximum de 20 photos) relatant :
 - la nature, l'origine du choix du bénéficiaire,
 - la méthode de montage,
 - l'organisation, les concours extérieurs obtenus et les résultats chiffrés
- Une **présentation de l'activité internationale** du Club. Le questionnaire joint en annexe du présent règlement devra être complètement renseigné.
- Une feuille de synthèse

Article 4 – Jury

Le jury de cinq membres, comprendra quatre Délégués de District à la commission

Humanisme, Jeunesse et Francophonie ou des Chargés de mission aux Relations Rencontres Internationales et Francophonie, auxquels ils auront délégué leur pouvoir et le Président en exercice de ladite commission.

Les décisions du Jury seront sans appel. Il ne pourra y avoir d'ex-æquo.

Article 5 – Sélection du lauréat

Le Jury se concertera, pour désigner le finaliste, afin de pouvoir avertir le Gouverneur du District et le Président du Club concerné et les inviter, lors de la Convention Nationale Lions d'Orléans, le samedi 25 Mai 2024, à présenter leur action lors de l'Assemblée Générale des Lions de France.

Article 6 – Critères de choix

L'action elle-même

À partir des résultats reconnus :

- service rendu, efficacité,
- importance, qualité d'organisation, - durée, pérennité.

La mobilisation autour de l'action à partir

des engagements vérifiés :

- implication des membres du Club (en nombre),
- coopération avec des Clubs Lions (français ou étrangers),
- origines des ressources créées à cet effet, - référent Lions dans le pays de l'action.

Le Club lauréat ne pourra pas présenter de dossier pendant les deux années Lions suivantes

Article 7 – Récompense du Prix du « Rameau d'Or » 2023-2024

Le représentant du Club lauréat de l'année 2023-2024 bénéficiera d'un temps de présentation et de mise en valeur de son action de 5 minutes lors de l'Assemblée Générale à la Convention Nationale d'Orléans, le samedi 25 Mai 2024.

Le Club lauréat recevra un prix de 1.000 € destiné à renforcer ou à poursuivre l'action internationale en cours

Article 8 – Diffusion des résultats

Les résultats apparaitront dans le procès-verbal de la réunion de la commission Humanisme, Jeunesse et Francophonie pour être publiés dans la Revue Nationale LION – édition française.

Article 9 – Prise en charge du lauréat qui représente son Club

District d'origine : Frais de déplacement à la Convention

Paris, le 1er Juillet 2023

<p>GOUVERNEUR Commission Humanisme, Jeunesse et Francophonie 2023-2024</p> <p>Philippe CUAZ-PEROLIN <i>District Ile-de-France Ouest</i></p>		<p>PRESIDENT Commission Humanisme, Jeunesse et Francophonie 2023-2024</p> <p>Frédéric MANIACCI <i>District Sud Est</i></p>
---	---	--

QUESTIONNAIRE ANNEXE

À remplir en CAPITALES

Obligatoire au Dossier

Appréciation de l'engagement international

Club :

Président 2023- 2024 :

Effectif du Club au 30 juin 2023 :

PROFIL INTERNATIONAL DE VOTRE CLUB

❖ Ses JUMELAGES

Votre Club est-il jumelé ? Si oui,

nom du Club jumeau ?

Date de charte de Jumelage ?

Années des Rencontres réalisées ?

Échanges de jeunes réalisés ?

Actions sociales (et/ou) culturelles en coopération ? Avec quels Pays

RELATIONS PRIVILÉGIÉES PÉRENNES.....

Avez-vous établi des relations suivies avec un Club Lions d'un autre pays ?

Oui - Non

Nom du Club :

Pays :

Depuis quand :

❖ SES RELATIONS INTERNATIONALES INFORMELLES

Quels Clubs avez-vous visités dans le cadre des Relations Internationales ?

À quelle occasion ?

Avez-vous accueilli des amis Lions étrangers en visite

À quelle occasion ?

Avez-vous aidé à l'hébergement de jeunes étrangers ?

À quelle occasion ?

Avez-vous réalisé des échanges de jeunes avec des pays étrangers francophones ?

Oui

Non

Quand, à quelle occasion.....

